

• DE MAI À DÉCEMBRE 2023 •

## ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE MAUPEOU À RIVIÈRE-SALÉE

### > OBJECTIFS :

- Evaluer les concentrations en dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>, traceur de la pollution automobile, dans la zone de Maupeou
- Établir une cartographie de ce polluant sur la zone d'étude
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

### > CONTEXTE :

Depuis 2019, Madininair évalue annuellement la qualité de l'air dans la zone de Maupeou à Rivière-Salée, dans le cadre du Programme Air de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM). Ces évaluations, basées sur des mesures de dioxyde d'azote et de benzène à l'aide de tubes passifs, ont été réalisées avant, pendant et après l'aménagement de la zone d'activité économique et la construction du nouveau siège de la CAESM. Elles permettent de visualiser l'impact de ces travaux et des nouvelles activités de la zone sur la qualité de l'air, ainsi que de comparer les concentrations de polluants aux normes environnementales.

### > MATÉRIEL ET MÉTHODES :

Prélèvement du dioxyde d'azote et du benzène par tubes passifs sur 4 campagnes successives, selon le calendrier suivant :

DIOXYDE D'AZOTE NO <sub>2</sub>		BENZÈNE C <sub>6</sub> H <sub>6</sub>	
CAMPAGNE 1	Du 04 au 17/05/2023	CAMPAGNE 1	Du 04 au 11/05/2023
		CAMPAGNE 2	Du 11 au 17/05/2023
CAMPAGNE 2	Du 06 au 20/07/2023	CAMPAGNE 3	Du 06 au 13/07/2023
		CAMPAGNE 4	Du 13 au 20/07/2023
CAMPAGNE 3	Du 09 au 23/11/2023	CAMPAGNE 5	Du 07 au 14/09/2023
		CAMPAGNE 6	Du 14 au 21/09/2023
CAMPAGNE 4	Du 05 au 19/12/2023	CAMPAGNE 7	Du 09 au 16/11/2023
		CAMPAGNE 8	Du 16 au 23/11/2023



## RÉSULTATS

### > CONCENTRATIONS MOYENNES EN DIOXYDE D'AZOTE

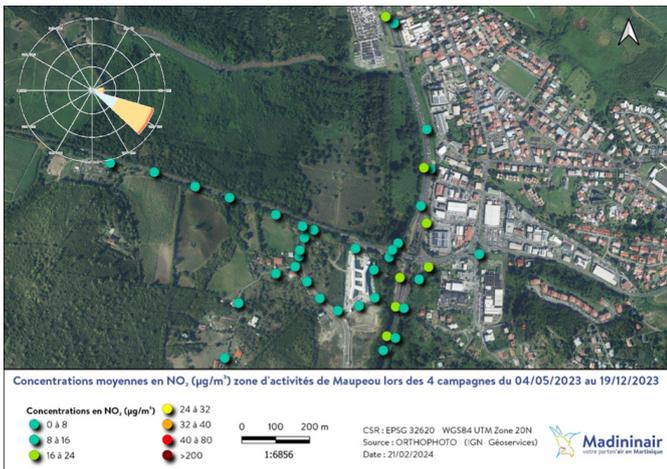


Fig. 1 Cartographie des concentrations moyennes en NO<sub>2</sub> (µg/m<sup>3</sup>) sur la zone de Maupeou lors des 4 campagnes du 04/05/2023 au 19/12/2023

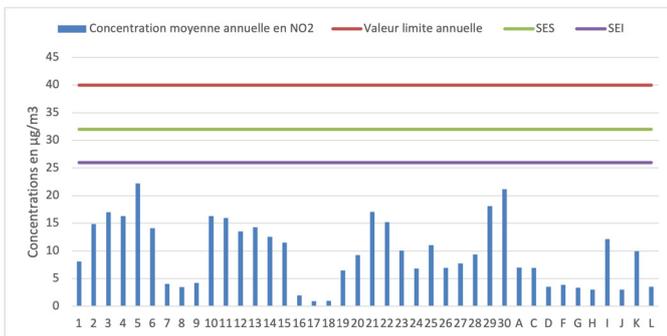


Fig. 2 Concentrations moyennes annuelles en NO<sub>2</sub> aux différents points de mesure dans la zone de Maupeou en 2023

### > CONCENTRATIONS MOYENNES EN BENZÈNE

En 2023, dans la zone de Maupeou, les concentrations moyennes annuelles en benzène sont faibles. Aucun point ne dépasse la valeur limite annuelle de 5µg/m<sup>3</sup>.

La concentration maximale est mesurée sur le site de mesure «I», qui se trouve au niveau de l'échangeur de la départementale 7 à proximité de la zone d'activité. Sa concentration moyenne s'élève à 1,5 µg/m<sup>3</sup> et ne dépasse pas le Seuil d'Évaluation Inférieure (SEI).

Ainsi, les concentrations mesurées sur tous les sites de Maupeou sont inférieures aux seuils d'évaluation. Le risque de dépasser la valeur limite en benzène pour une mesure réalisée toute l'année semble faible sur cette zone.

En 2023, les concentrations en NO<sub>2</sub> sont relativement faibles aux abords de l'espace de construction de la zone d'activité de Maupeou. Les concentrations maximales sont observées le long de la nationale 5.

En 2023, aucun site ne dépasse la valeur limite pour la protection de la santé ni le seuil d'évaluation inférieur. La concentration la plus élevée est mesurée sur le site n°5, qui se trouve le long de la Nationale 5, en direction du Diamant. Sa concentration moyenne s'élève à 22,2 µg/m<sup>3</sup> et ne dépasse pas le Seuil d'Évaluation Inférieure (SEI).

Ainsi, toutes les concentrations mesurées dans la zone de Maupeou sont inférieures au seuil d'évaluation inférieur. Le risque de dépasser les normes environnementales en dioxyde d'azote pour une mesure réalisée toute l'année semble faible sur cette zone.

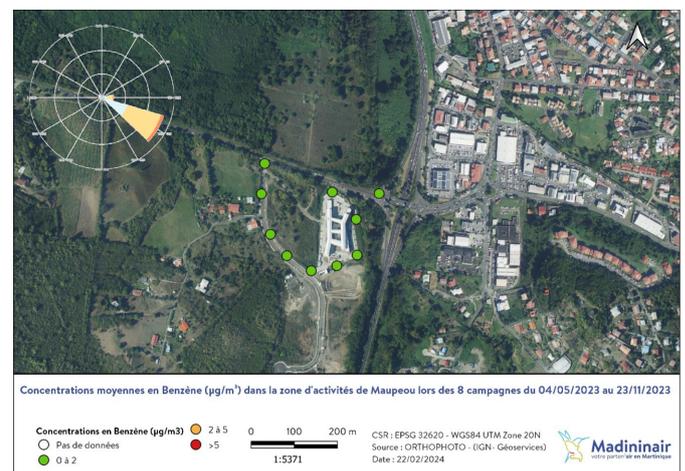


Fig. 3 Cartographie des concentrations moyennes en Benzène (µg/m<sup>3</sup>) sur la zone de Maupeou lors des 8 campagnes du 04/05/2023 au 23/11/2023

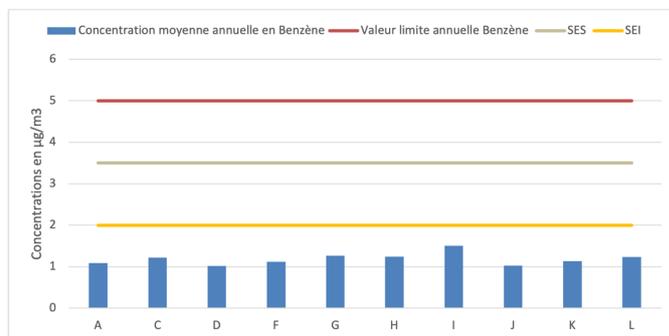


Fig. 4 Concentrations moyennes annuelles en Benzène aux différents points de mesure dans la zone de Maupeou en 2023

## CONCLUSION

Dans le cadre du Programme Air de la CAESM, Madininair évalue chaque année la qualité de l'air dans la zone de Maupeou à Rivière-Salée depuis 2019, en se concentrant sur les niveaux de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et de benzène. Ces évaluations annuelles visent à mesurer l'impact de l'aménagement de la zone d'activité économique, où se trouve le nouveau siège de la CAESM.

Depuis quatre ans, des tubes passifs sont installés pour mesurer les concentrations de NO<sub>2</sub> et de benzène. Les mesures, réalisées pendant huit semaines chaque année, permettent de comparer les concentrations moyennes annuelles aux normes environnementales à différentes étapes de l'aménagement.

En 2023, les résultats montrent que, même après que le nouveau siège de la CAESM soit devenu opérationnel, les niveaux de NO<sub>2</sub> et de benzène restent inférieurs aux seuils réglementaires, indiquant un faible risque de dépassement des valeurs limites. Par exemple, en 2023, la concentration maximale de NO<sub>2</sub> mesurée près de la Nationale 5 était de 22,2 µg/

m<sup>3</sup>, bien en dessous du seuil d'évaluation inférieur. Pour le benzène, la concentration maximale mesurée près de l'échangeur de la D7 était de 1,5 µg/m<sup>3</sup>, également inférieure aux seuils réglementaires.

Les différentes évaluations de la qualité de l'air sur la zone de Maupeou réalisées par Madininair soulignent l'efficacité des mesures mises en place pour contrôler les émissions polluantes, permettant ainsi de maintenir des niveaux de pollution bas avant, pendant et après la construction du nouveau siège de la CAESM.

La poursuite de ces évaluations dans la zone de Maupeou, qui est en pleine expansion, permettra d'assurer une surveillance continue et d'adapter les stratégies afin de maintenir la qualité de l'air conforme aux normes environnementales et sanitaires.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



**Madininair**  
31, rue du Professeur Raymond Garcin  
Allée des Pruniers  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596 60 08 48  
info@madininair.fr  
www.madininair.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE